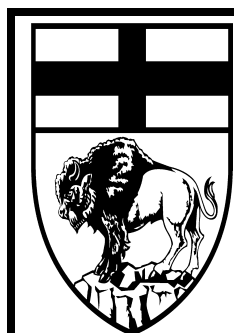


Mercredi 26 septembre 2007



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 10

ET AVIS

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre IRVIN-ROSS

(N° 3) — *Loi sur la stratégie « Enfants en santé Manitoba »/The Healthy Child Manitoba Act*

M. le ministre RONDEAU

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels (éoliennes)/The Real Property Amendment Act (Wind Turbines)*

M. le ministre CHOMIAK

(N° 5) — *Loi sur les dates de réunion du Comité des comptes publics (modification de la Loi sur l'Assemblée législative)/The Public Accounts Committee Meeting Dates Act (Legislative Assembly Act Amended)*

M^{me} la ministre MCGIFFORD

(N° 6) — *Loi sur l'alphabétisation des adultes/The Adult Literacy Act*

M. le ministre SELINGER

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*

M. le ministre BJORNSON

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (écoles professionnelles régionales)/The Public Schools Amendment Act (Regional Vocational Schools)*

M. le *ministre* SELINGER

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur l'obligation alimentaire et la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires/The Family Maintenance Amendment and Inter-jurisdictional Support Orders Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 11) — *Loi sur l'élargissement du mandat du protecteur des enfants (modification de diverses dispositions législatives)/The Children's Advocate's Enhanced Mandate Act (Various Acts Amended)*

M^{me} la *ministre* WOWCHUK

(N° 13) — *Loi sur les produits agricoles biologiques/The Organic Agricultural Products Act*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les achats du gouvernement (pratiques équitables des fabricants)/The Government Purchases Amendment Act (Responsible Manufacturing)*

M. le *ministre* RONDEAU

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur les biocarburants/The Biofuels Amendment Act*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 17) — *Loi sur les fondations à la mémoire des pompiers, des agents de la paix et des travailleurs/The Firefighters, Peace Officers and Workers Memorial Foundations Act*

M. le *ministre* STRUTHERS

(N° 18) — *Loi sur la protection de la santé des forêts/The Forest Health Protection Act*

M^{me} la *ministre* ALLAN

(N° 19) — *Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées/The Fair Registration Practices in Regulated Professions Act*

M. le *ministre* ASHTON

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire (exploitations réputées uniques)/The Planning Amendment Act (Deemed Single Operations)*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 21) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation (fonds destiné à la revitalisation des logements)/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act (Fund for Housing Revitalization)*

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N° 22) — *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act*

M. le *ministre* LATHLIN

(N° 23) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*

M. le *ministre* RONDEAU

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba et la Loi sur la Régie des services publics (fiabilité du réseau électrique)/The Manitoba Hydro Amendment and Public Utilities Board Amendment Act (Electricity Reliability)*

M. HAWRANIK

(N° 209) — *Loi sur l'ancienne route transcanadienne/The Historic Trans-Canada Highway Act*

M. GERRARD

(N° 210) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (harcèlement dans le lieu de travail)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Harassment in the Workplace)*

PÉTITIONS

M. CULLEN

M^{me} ROWAT

M^{me} TAILLIEU

M. LAMOUREUX

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(87 h 48 min)

DEUXIÈME LECTURE

M^{me} la ministre ALLAN

(N^o 16) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

PROPOSITIONS

M. SCHULER — Scandale relatif au Fonds de placement Crocus

2. Attendu :

que le scandale relatif au Fonds de placement Crocus a eu des conséquences négatives considérables pour le marché des capitaux de risque au Manitoba;

que, d'après le rapport du vérificateur général concernant le Fonds de placement Crocus, le gouvernement était au courant de l'existence de problèmes dès 2001;

que la GRC ne peut faire enquête sur le rôle que des représentants du gouvernement pourraient avoir joué dans l'effondrement du Fonds de placement Crocus;

que la Commission des valeurs mobilières du Manitoba ne peut enquêter que sur le conseil d'administration du Fonds de placement Crocus et non pas sur le rôle que le gouvernement pourrait avoir joué dans l'effondrement du Fonds;

que, lors des audiences antérieures du Comité des comptes publics, personne n'a voulu répondre aux questions visant à savoir qui avait le pouvoir d'annuler la décision des représentants de l'industrie pour les empêcher de faire leur travail en rapport avec le Fonds de placement Crocus;

que le gouvernement provincial est visé par la poursuite judiciaire d'une valeur de 200 millions de dollars intentée par les investisseurs du Fonds de placement Crocus et que, par conséquent, le premier ministre, le ministre des Finances et les autres ministres ne pourront pas répondre aux questions qui leur seront posées à ce sujet durant la période de questions parce que l'affaire sera devant les tribunaux;

que, pour l'enquête de la GRC et les audiences de la Commission des valeurs mobilières du Manitoba et celles du Comité des comptes publics, les représentants du gouvernement NE SONT PAS TENUS de témoigner sous serment au sujet de ce qu'ils savent du scandale relatif au Fonds de placement Crocus;

que, puisqu'il n'est pas intervenu même s'il savait qu'il existait des problèmes, le gouvernement est directement responsable des pertes de plus de 60 millions de dollars subies par plus de 34 000 personnes ayant investi dans le Fonds de placement Crocus;

que seule une enquête publique obligerait les personnes impliquées dans le scandale du Fonds de placement Crocus à témoigner sous serment et qu'il s'agit du seul moyen pour les Manitobaines et les Manitobains de connaître la vérité sur les causes réelles de l'effondrement du Fonds de placement Crocus,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager sérieusement de demander la tenue d'une enquête publique indépendante sur le scandale du Fonds de placement Crocus.

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI PROCHAIN

PROPOSITIONS

M. ALTEMEYER — Appui au Protocole de Kyoto

3. Attendu :

que le changement climatique est le principal enjeu politique, économique et social des temps modernes;

que depuis 1999, le gouvernement du Manitoba a entrepris, en collaboration avec d'autres niveaux de gouvernement et des entreprises tant dans les collectivités rurales qu'urbaines, divers programmes visant la protection des eaux et des zones naturelles, la réduction des déchets, la prévention de la pollution et le développement de l'économie durable et que cette approche collaborative garantit la mise en œuvre efficace de programmes conçus de manière stratégique;

que le public manitobain souhaite la mise en œuvre d'un plan d'action portant sur le changement climatique, qu'un sondage effectué en 2006 a révélé que 84 % des Manitobains étaient préoccupés par le changement climatique et que le groupe de travail manitobain sur le changement climatique de 2002 en est venu à la même conclusion à la suite de ses consultations;

que les consultations menées par le groupe de travail de 2002 ont également révélé que les Manitobains envisagent que le changement climatique entraînera des changements économiques et environnementaux positifs, y compris l'énergie propre et renouvelable, le carburant à l'éthanol, l'efficacité énergétique des habitations et des entreprises ainsi que de nouveaux débouchés en matière de transport et d'agriculture et que ces changements peuvent tous avoir des effets bénéfiques sur la santé des Manitobains;

qu'en 2002 le gouvernement du Manitoba a assumé un rôle de chef de file, rôle maintenant reconnu à l'échelle nationale et internationale, lorsqu'il a réagi aux préoccupations du public en ce qui a trait aux changements climatiques en demandant au gouvernement fédéral de ratifier le Protocole de Kyoto, le seul accord international qui pave une voie claire vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

que le programme d'intervention du gouvernement du Manitoba intitulé « Kyoto et au-delà », est la stratégie principale de la province pour faire face aux changements climatiques et qu'il lui permettra de rencontrer, voire de dépasser, les objectifs établis par le Protocole de Kyoto;

que le document intitulé « Kyoto et au-delà » décrit comment le Manitoba prévoit réduire les émissions de gaz à effet de serre notamment en se servant de pompes géothermiques et de mélanges d'essence contenant 10 % d'éthanol, en remplaçant le charbon par le gaz naturel à la centrale génératrice de Selkirk, en présentant des modèles tirant profit de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire et de l'hydrogène et en faisant la promotion d'écosystèmes agricoles durables, que les programmes Éconergiques d'Hydro-Manitoba, la production de biocarburants et la conversion au vert du centre-ville de Winnipeg sont des initiatives provinciales qui ont porté des fruits, que le Manitoba a été la première province à se joindre au *Défi d'une tonne* du gouvernement fédéral et que les autobus hybrides construits à Winnipeg sillonnent à l'heure actuelle les rues de villes telles que Seattle et Vancouver;

que le document intitulé « Vert et prospère » du Manitoba, qui traite plus en profondeur des objectifs de « Kyoto et au-delà » et qui a été rédigé pour répondre aux désirs des Manitobains de protéger l'environnement et de faire prospérer l'économie comprend également sept priorités stratégiques conçues pour atteindre la durabilité écologique dans la province soit : l'énergie et le climat, la protection des eaux, la protection des zones naturelles, la réduction des déchets et la prévention de la pollution, la collaboration avec le secteur privé afin de bâtir une économie durable, la favorisation d'une société verte et en santé et l'assurance que le gouvernement s'acquitte de ses activités internes de façon écologique et durable;

que le gouvernement du Manitoba travaille également en collaboration avec le gouvernement fédéral à la mise en œuvre d'un plan d'action portant sur le changement climatique et qu'en 2004, le Canada et le Manitoba ont signé un protocole d'entente de coopération dans la lutte contre les changements climatiques dont le but était de développer des possibilités d'énergie renouvelable, telles que le parc d'éoliennes situé à Saint-Léon, au Manitoba, et la construction d'une usine de production d'éthanol au Minnedosa;

qu'en juillet 2005, le gouvernement du Manitoba a publié son premier rapport sur la durabilité évaluant l'état de santé de la province en matière d'environnement, d'économie, de santé et de développement social et que cette mesure s'inscrit dans la tradition manitobaine qui consiste à promouvoir un environnement sain ainsi qu'une économie durable,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager de continuer d'appuyer son plan d'action portant sur le changement climatique et d'élargir son rôle de chef de file;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à envisager de travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral et d'encourager ce dernier à se servir du Protocole de Kyoto pour traiter du problème sérieux que posent les changements climatiques.